

Pourquoi faut-il fournir ce plan ?

Le plan de masse est un plan de la vue du dessus qui permet de visualiser l'ensemble du projet sur le terrain souhaité.

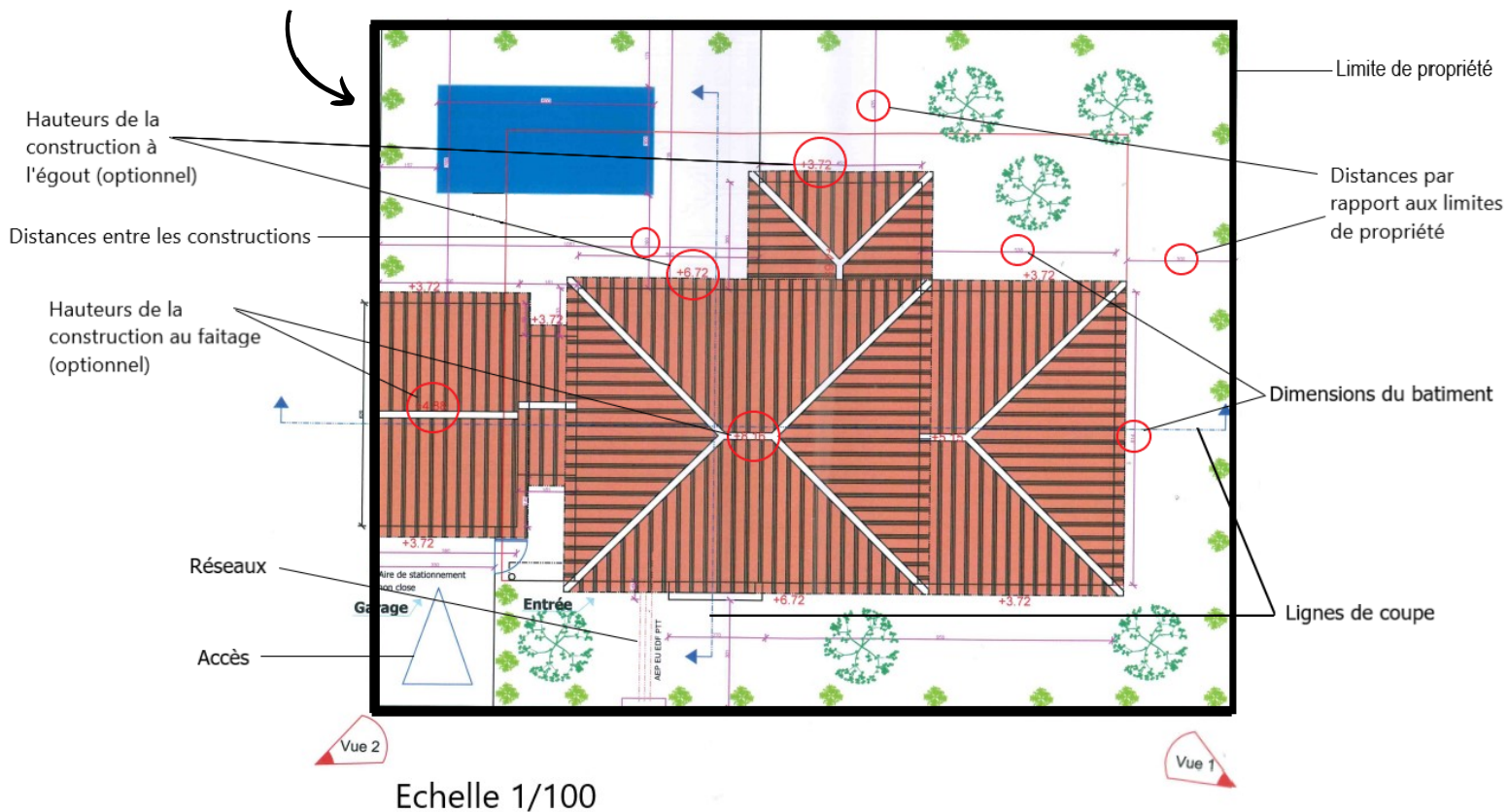
Comment réaliser ce plan ?

Ce plan doit être coté et réalisé à une échelle permettant de représenter le projet sur le terrain.

Le plan de masse est une pièce obligatoire pour les demandes de permis de construire.

Si vous rencontrez des difficultés pour faire figurer toutes ces informations sur un seul plan, vous pouvez en produire plusieurs. Vous ferez la distinction (couleurs différentes) entre les constructions existantes et les constructions projetées.

EXEMPLE PLAN DE MASSE AVEC LES INFORMATIONS À INDIQUER



Risque d'inondation

Si votre projet est situé dans une zone inondable délimitée par un plan de prévention des risques, les cotes du plan de masse doivent être rattachées au système altimétrique de référence.

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan ?

- Les constructions existantes et/ou futures.
- Les limites de propriété.
- Les distances entre les constructions et les limites de propriété.
- Les dimensions du bâtiment.
- Les distances entre les constructions.
- L'accès à la parcelle.
- La ou les lignes de coupe.
- L'emplacement des réseaux.
- Les lieux et angles de prises de vue des photographies.
- L'échelle.